



# Règlement intérieur des sections syndicales

## 1. Objet et principes généraux

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement des sections syndicales rattachées à la Fédération.

Les sections ne disposent ni de personnalité morale ni d'autonomie financière.

Elles agissent sous la responsabilité de la Fédération, dans le respect de ses statuts, RI, orientations et valeurs.

**Toute action engagée par une section doit s'inscrire dans le cadre fédéral et ne peut créer d'engagement juridique ou financier sans validation préalable du secrétariat fédéral.**

## 2. Création et reconnaissance d'une section

La création d'une section est validée par la Fédération, sur la base :

- d'un minimum de deux adhérents à jour de cotisation dans l'entreprise
- d'un engagement à respecter le présent règlement intérieur
- de la désignation d'un collectif de responsables (conseil syndical)

La Fédération peut refuser ou retirer la reconnaissance d'une section en cas de non-respect des règles ou d'absence d'activité réelle.

## 3. Composition et gouvernance

### 3.1 Conseil syndical

Chaque section doit être structurée autour d'un conseil syndical, composé :

- De tous les membres jusqu'à 5 adhérents.
- D'un minimum de 5 personnes désignées par l'ensemble des membres au delà de 5 adhérents.

Les membres du conseil syndical doivent être déclarés à la fédération.

### 3.2 Règles de fonctionnement

Les réunions du conseil syndical doivent être régulières. Un compte rendu simplifié doit être tenu et partagé avec la Fédération. Les décisions sont prises collectivement, dans un esprit de consensus et à défaut la section demande à la fédération une médiation. En cas de dysfonctionnement la Fédération prendra toutes mesures nécessaires.

## 4. Adhésion et cotisations

L'adhésion à la section implique :

- une adhésion à la Fédération
- le paiement d'une cotisation annuelle

Seuls les adhérents à jour de cotisation peuvent :

- participer aux instances
- bénéficier des prises en charge
- être désignés ou mandatés

**La section contribue activement au développement des adhésions.**

## 5. Désignations et mandats

Les désignations (RSS, DS, représentants, etc.) :

- sont proposées par la section
- doivent être effectuée par la Fédération qui transmet à l'employeur

Aucune désignation ne peut être effectuée sans :

- vérification du respect des conditions légales
- être à jour de son adhésion.

La Fédération peut refuser une désignation non conforme ou présentant un risque juridique.

## 6. Engagements de dépenses et prises en charge

### 6.1 Principe général

Les sections ne disposent pas de budget propre. Toute dépense doit faire l'objet d'un accord préalable de la Fédération.

### 6.2 Règles

Les engagements non validés ne seront pas remboursés

Les dépenses doivent être justifiées, utiles et proportionnées

La facturation s'effectue au nom de la Fédération.

### 6.3 Prises en charge

Les frais (déplacements, formations, réunions...) sont pris en charge selon les règles fédérales, sous réserve :

- d'une validation préalable
- du statut d'adhérent à jour
- de la participation effective à l'activité concernée

La Fédération se réserve le droit de refuser toute prise en charge non conforme.

## **6.4 Subventions et ressources externes**

Les éventuelles subventions ou financements accordés par l'employeur aux OS doivent être versés exclusivement au niveau de la Fédération.

Ces ressources sont mutualisées et utilisées dans l'intérêt collectif, conformément aux orientations fédérales.

Aucune section ne peut percevoir, gérer ou utiliser directement des fonds sans validation préalable de la Fédération.

## **6.5 Moyens matériel mis à disposition par la fédération**

Tout moyen matériel mis à disposition par la fédération reste la propriété de la fédération et peut être restitué à sa demande.

## **7. Participation aux négociations et instances**

La participation aux négociations de branche, aux réunions fédérales et aux différentes instances est organisée et validée par la Fédération.

Elle est conditionnée au respect des règles fédérales et s'exerce dans les mêmes conditions que pour les syndicats affiliés, conformément aux statuts et au règlement intérieur de la Fédération.

## **8. Développement et communication**

Les sections participent au développement de l'UNSA dans l'entreprise et peuvent s'appuyer sur les communications et supports fédéraux pour leurs actions.

Elles disposent d'une autonomie de communication, dans le respect des valeurs, de la charte éthique et des orientations générales de l'UNSA.

Les supports fédéraux peuvent être adaptés pour tenir compte du contexte local. Dans ce cas, la communication relève de la responsabilité de la section et doit être clairement identifiée comme telle, notamment par l'apposition de son nom ou de son logo.

Les sections veillent à ne pas porter atteinte à l'image de la Fédération ni à créer de confusion avec ses positions.

## **9. Suivi et contrôle**

La Fédération assure un suivi des sections, notamment au regard de leur nombre d'adhérents, de leur activité syndicale et du respect des règles communes.

En cas de non respect de ce règlement intérieur, de dysfonctionnement, d'absence d'adhérents ou de gestion non conforme, elle peut prendre toute mesure nécessaire, notamment suspendre certaines désignations, retirer la reconnaissance de la section ou procéder à une réorganisation.

## 10. Processus décisionnel et application

Le présent règlement intérieur a été, adopté par la COMEX le 2 juillet 2026. Son adoption implique une obligation d'alignement de l'ensemble des sections. Le non-respect de ces règles pourra entraîner des mesures adaptées, y compris la suspension des prises en charge ou des mandats.

## 11. Informations générales et outils fédéraux

### Contacts

- Comptabilité / notes de frais : [compta.basf@unsa.org](mailto:compta.basf@unsa.org)
- Adhésions : [adhesion.basf@unsa.org](mailto:adhesion.basf@unsa.org)
- Secrétariat général : [sec.fede.ba@unsa.org](mailto:sec.fede.ba@unsa.org)

### Outils fédéraux

- Site internet : <https://banques-assurances.unsa.org/>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/unsa-federation-banques-assurances-et-societes-financieres>
- Facebook : <https://www.facebook.com/unsabqeass>
- Application **TRACT** : <https://app.tract-app.com/>

Les utilisateurs sont déclarés sur les applications TRACT et HappyPal avec leur adresse mail personnelle. En cas de difficulté d'accès ou d'utilisation, il convient de contacter le secrétariat général.

### UNSAvantages

- Plateforme HappyPal : <https://app.happypal.fr/>

### Notes de frais

Les notes de frais sont saisies exclusivement via l'application N2F : <https://app.n2f.com/>  
La création du compte doit être demandée auprès de la comptabilité. L'accès est ouvert après validation, puis utilisable via l'application ou le site internet.

## 10. Processus décisionnel et application

Le présent règlement intérieur a été, adopté par la COMEX le 2 juillet 2026. Son adoption implique une obligation d'alignement de l'ensemble des sections. Le non-respect de ces règles pourra entraîner des mesures adaptées, y compris la suspension des prises en charge ou des mandat

## 11. Informations générales et outils fédéraux

### Contacts utiles

Pour faciliter les échanges et le traitement des demandes, les adresses suivantes sont à utiliser selon les sujets :

- **Comptabilité / notes de frais** : [compta.basf@unsa.org](mailto:compta.basf@unsa.org)
- **Adhésions** : [adhesion.basf@unsa.org](mailto:adhesion.basf@unsa.org)
- **Secrétariat général** : [sec.fede.ba@unsa.org](mailto:sec.fede.ba@unsa.org)

### Outils de communication fédéraux

La Fédération met à disposition plusieurs supports d'information et de communication :

- Site internet : <https://banques-assurances.unsa.org/>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/unsa-federation-banques-assurances-et-societes-financieres>
- Facebook : <https://www.facebook.com/unsabgeass>
- Application mobile **TRACT** (diffusion d'informations et actualités) : <https://app.tract-app.com/>

### Avantages adhérents

La Fédération propose un accès à une plateforme d'avantages via HappyPal :

- <https://app.happypal.fr/>

### Gestion des notes de frais

L'ensemble des notes de frais est traité via l'application N2F :

- <https://app.n2f.com/>

La procédure est la suivante :

- demander la création de votre compte auprès de [compta.basf@unsa.org](mailto:compta.basf@unsa.org) ;
- attendre la confirmation d'ouverture du compte ;
- accéder ensuite au service via l'application mobile ou le site internet.

Vous êtes déclaré dans HappyPal et TRACT avec votre mail personnel - en cas de problème, contacter le secrétariat général